

Conférence de Presse



caf.fr

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE ET DU JUSTE DROIT DE LA CAF DU PUY-DE-DÔME EN 2022

30 août 2023

Les objectifs de la politique de contrôles et du juste droit

- Favoriser l'accès aux droits
- Sécuriser les données communiquées
- Minimiser le risque d'erreurs
- Garantir la qualité du paiement juste, rapide, régulier des prestations

Quelques données chiffrées

731 M€ versés en 2022 à **138 674 allocataires** bénéficiaires couvrent ainsi les besoins de **306 442 personnes** sur le département

Les principales aides versées par la Caf

Aides au logement : **148,6 M€ - 61 810 bénéficiaires**

Allocations familiales : **107,2 M€ - 42 554 bénéficiaires**

Allocation adulte handicapé (Aah) : **100,5 M€ - 10 799 bénéficiaires**

Prestation d'accueil du jeune enfant : **108,3 M€ - 16 390 bénéficiaires**

Revenu de solidarité active (Rsa) et
Prime d'activité : **188,3 M€ - 62 616 bénéficiaires**

Allocation de rentrée scolaire : **17,3 M€ - 25 252 bénéficiaires**

Allocation d'éducation de l'enfant
handicapé (Aeeh) : **10,1 M€ - 3 264 bénéficiaires**

Quelques données de notre relation de service



La Caf du Puy-de-Dôme a accueilli
près de **62 000 personnes**
dans ses accueils



193 396 courriers
et **74 826** courriels traités
par les salariés de la Caf



293 387 appels téléphoniques
reçus au **32 30**



15 342 rendez-vous
téléphoniques réalisés



32 378 rendez-vous
et **13 246** accompagnements
sur caf.fr

Les moyens pour cibler les contrôles

- **Le datamining** : une sélection automatisée des dossiers présentant la probabilité de risques la plus élevée
- **L'étude des incohérences** sur les ressources et les situations professionnelles et familiales
- **Les signalements** (internes et externes)

Les résultats de la politique de contrôle

— **271 403** contrôles réalisés par la Caf du Puy-de-Dôme en 2022, dont :

250 504
AUTOMATISÉS



20 081
SUR PIÈCES



818
SUR PLACE



5 contrôleurs assermentés

Les résultats de la politique de contrôle et juste droit

— 10,3 M€ de droits corrigés par la Caf à la suite des contrôles, soit :

7,7

M€ d'indus

c'est-à-dire de sommes en trop versées par les Caf qu'elles récupèrent soit 75 %

2,6

M€ de rappels

de droits dus aux allocataires et qui leur sont restitués soit 25 %



Zoom sur les cas de fraudes



315 fraudes détectées
pour un montant de **2,9 M€**



9 270 € le montant moyen
de la fraude détectée

100 %

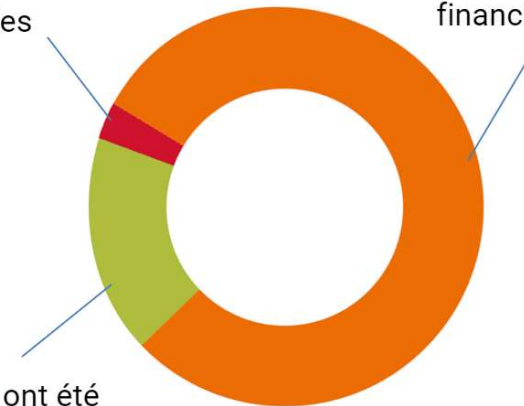
des fraudes sanctionnées
par des pénalités (**115 710€**) ou des
avertissements et des poursuites pénales

soit **0,2 %** de la population
allocataire
et **0,4 %** du total
des prestations versées

1% ont fait
l'objet de
poursuites
pénales

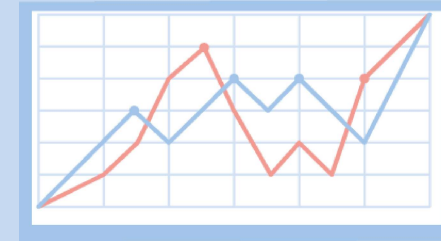
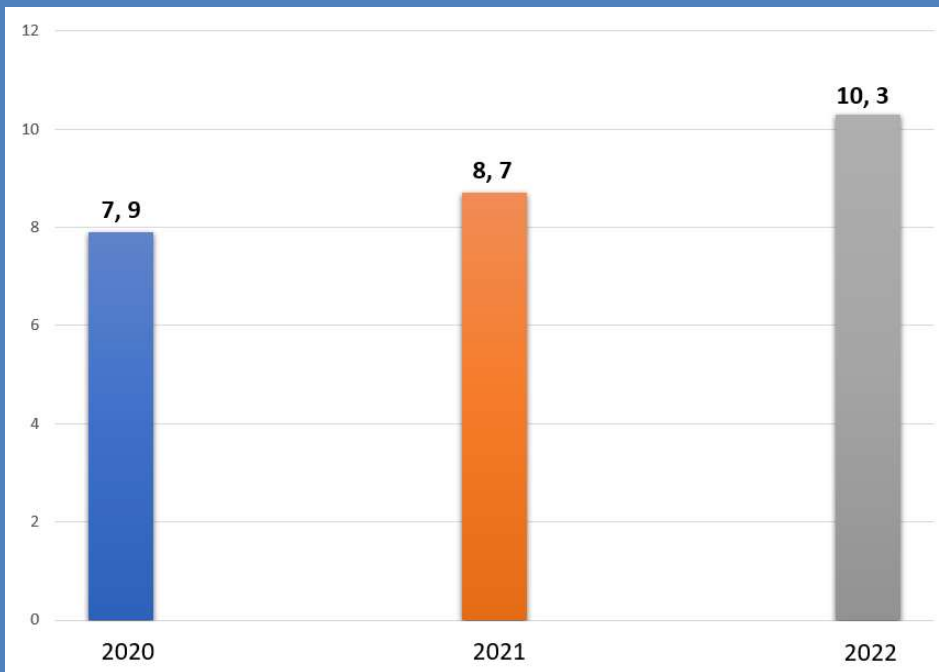
82% ont été
sanctionnés
par des
pénalités
financières

17% ont été
pénalisés par des
avertissements

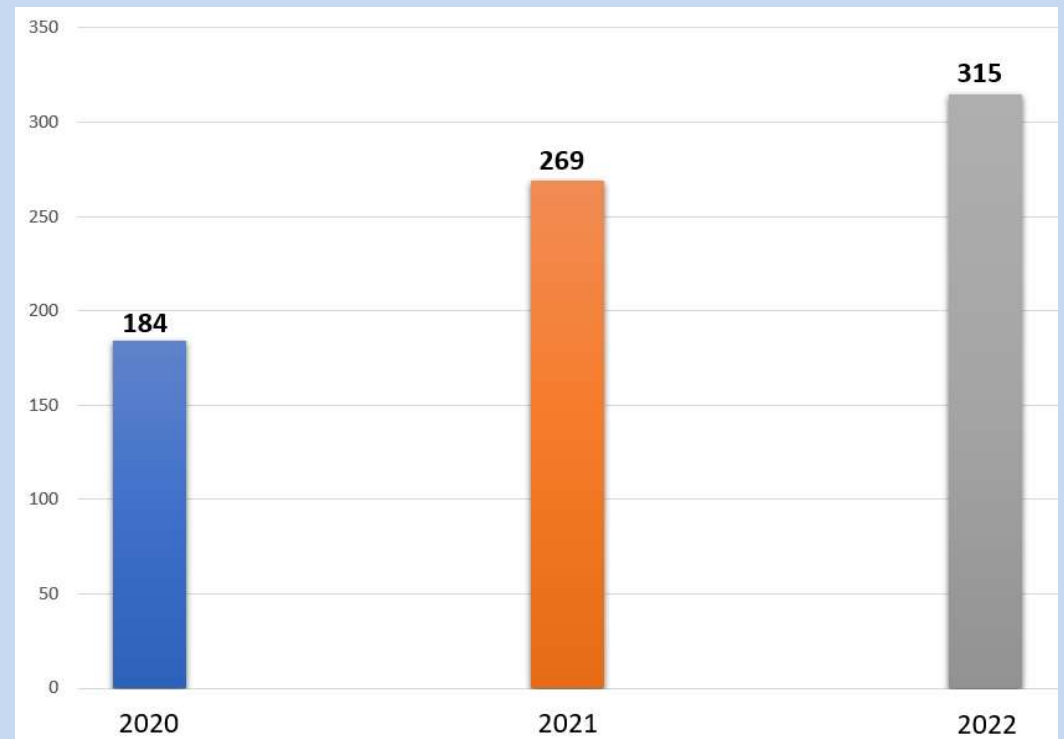


Evolution sur 3 ans

Droits corrigés en M€



Nombres de cas de fraudes



Une politique de prévention qui met en œuvre le droit à l'erreur

- Un programme de prévention des erreurs/indus : envois de mails lors des changements de situation personnelle et professionnelle (reprise d'activité...)
- Une campagne de communication pour sensibiliser le public à l'importance des mises à jour de leur situation
- Le droit à l'erreur



Une politique de prévention qui met en œuvre le droit à l'erreur

LA PRÉVENTION



325 lettres de rappel pour prévenir l'allocataire lorsqu'il n'a pas déclaré un changement de situation ou qu'il s'est trompé plusieurs fois sans que l'intention de fraude ait été démontrée.



Une politique d'accès aux droits

L'objectif de la branche famille est que l'allocataire perçoive "tous ses droits rien que ses droits".

La Caf du Puy-de-Dôme :

- met en œuvre différentes campagnes de **détection des bénéficiaires potentiels**
- Veille, lors des rendez-vous et/ou des contrôles, à ce que l'allocataire ait bien fait valoir tous ses droits

Les bons réflexes à adopter

- Vérifier que sa situation est à jour dans l'espace "Mon compte" (caf.fr ou appli).
- Déclarer les bonnes ressources, ne pas oublier les indemnités chômage ou maladie, ne pas confondre net imposable et net à payer (ATTENTION : simplification à venir avec le **montant net social** en janvier 2024).
- Ne pas attendre que la Caf entre en contact pour mettre à jour sa situation. Être acteur de son dossier via l'offre de services en ligne.